



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des commissaires

SÉANCE DU 17 AVRIL 2012 Volume 14 - numéro 10

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 17 avril 2012 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Témiscouata-sur-le-Lac.

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Lucie Bossé, Louise Cassistat, Chantal Desjardins, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Sophie Sirois, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, France Dubé, Jean-Pierre Gagnon, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que mesdames Martine Lemay et Hélène Pelletier, représentantes du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Bernard D'Amours, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absentes : Mesdames Louise Malenfant et Andrée Truchon, commissaires.

PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.



LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 20 mars 2012 - # 9
- 5.0 Rapport du comité de parents
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Amendement à la Politique # 12 (Politique et règles relatives aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la Commission scolaire)
 - 6.2 Calendriers scolaires 2012-2013 - secteurs jeunes, adultes et formation professionnelle
 - 6.3 Changement de nom de l'École secondaire l'Arc-en-Ciel
 - 6.4 Organisation scolaire 2012-2013 - secteur du JALL
 - 6.5 Soumissions pour l'entretien de bâtiments
 - 6.6 Amendement à la Politique # 4 (Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et la détermination des besoins de la Commission scolaire) - dépôt pour consultation
 - 6.7 Bornes sans fil - information
 - 6.8 Service de garde - École Georges-Gauvin
 - 6.9 Sentence arbitrale du grief sur les journées de planification flottante
- 7.0 Varia
 - 7.1 FCSQ - Délégués-es à l'assemblée générale annuelle et Sommet sur l'éducation
 - 7.2 Lauréats du 14^e Concours québécois en entrepreneuriat pour les MRC des Basques et du Témiscouata - Félicitations
 - 7.3 Dictée PGL - Félicitations
- 8.0 Période de questions
- 9.0 Prochaine séance
- 10.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-763-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2012 - # 9

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE la secrétaire soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 20 mars 2012 - # 9, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;



QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-764-CC)

RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

La représentante du comité de parents, madame Hélène Pelletier, donne un compte rendu de la réunion du 9 avril 2012 du comité de parents.

Les principaux sujets discutés furent :

- Rencontre du directeur général adjoint et responsable des finances de la Commission scolaire, Monsieur Daniel Beaulieu, qui a présenté le document : Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements pour 2012-2013;
- Présentation des rapports : EHDAA; trésorerie; Colloque de l'association des commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent; Journée de la grande table COSMOSS;
- Participation au Conseil général de la FCPQ;
- Formation donnée par la FCPQ;
- Participation au congrès de la FCSQ;
- Les parents réclament une politique à appliquer sur le territoire de la CSFL concernant la pédiculose;
- Discussion pour la préparation d'un communiqué de presse afin de promouvoir le rôle du comité de parents et ses activités.

DIRECTION GÉNÉRALE

Amendement à la Politique # 12 (Politique et règles relatives aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la Commission scolaire)

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle les différentes étapes de consultation que le projet d'amendement et de mise à jour de la Politique # 12 a connu et il précise que nous en sommes rendus à l'adoption du projet pour en officialiser les dispositions.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que la politique # 12 (Politique et règles relatives aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction) devait faire l'objet d'une mise à jour;

CONSIDÉRANT l'exercice de mise à jour réalisé par le Service des ressources matérielles et la recommandation qui en découle;



CONSIDÉRANT le processus de consultation réalisé auprès des différents intervenants concernés;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Pierre Gagnon, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte les amendements et la mise à jour de la politique # 12 (Politique et règles relatives aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction) comme présentés;

QUE ces amendements et mise à jour annulent et remplacent les dispositions antérieures et que ceux-ci entre en vigueur à la date de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-765-CC)

Calendriers scolaires 2012-2013 - secteurs jeunes, adultes et formation professionnelle

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle qu'il y a lieu de procéder à l'adoption des calendriers scolaires 2012-2013.

Il invite monsieur Jacques Charest à venir expliquer les principaux changements apportés au calendrier du secteur Jeunes. Monsieur D'Amours explique les changements des calendriers du secteur Adultes, de la Formation professionnelle et de la MFR.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

CONSIDÉRANT que le processus de consultation de rigueur a été mené auprès des l'ensemble des intervenants concernés;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte le calendrier 2012-2013 pour le secteur Jeunes comme présenté séance tenante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-766-CC)

CONSIDÉRANT que le processus de consultation de rigueur a été mené auprès des l'ensemble des intervenants concernés;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :



QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte les calendriers 2012-2013 pour les secteurs Adultes, Formation professionnelle et MFR comme présentés séance tenante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-767-CC)

Changement de nom de l'École secondaire l'Arc-en-Ciel

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle qu'il a déjà informé les membres du comité exécutif à propos de la demande du conseil d'établissement de l'École secondaire l'Arc-en-Ciel en vue de changer le nom de l'école pour celui d'École secondaire de Trois-Pistoles. Le conseil d'établissement a d'ailleurs fait parvenir la résolution # CE/11-12/125 à ce sujet.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'établissement de l'École secondaire l'Arc-en-Ciel exprimé dans sa résolution # CE/11-12/125 pour changer le nom de l'école;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Chantal Desjardins, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs change le nom de l'École secondaire l'Arc-en-Ciel pour celui d'École secondaire de Trois-Pistoles;

QUE ce changement de nom soit effectif à compter de l'année scolaire 2012-2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-768-CC)

Organisation scolaire 2012-2013 - secteur du JALL

Puisqu'on prévoit une baisse au niveau de l'effectif enseignant pour le secteur du JALL en 2012-2013, le président, monsieur Guilmont Pelletier, et le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, résument la rencontre publique des parents à laquelle ils ont assistée afin d'expliquer l'organisation scolaire pour la prochaine année.

Après explication du processus d'allocation des ressources et du fonctionnement des écoles cycles, il semble que cette formule réponde aux besoins formulés par les parents.



Toutefois, le tout sera confirmé lorsque le conseil d'établissement de l'École du JALL aura finalisé son processus de consultation et qu'il aura acheminé à la Commission scolaire sa recommandation finale.

Soumissions pour l'entretien des bâtiments

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, présente les résultats des différents appels d'offres réalisés pour l'attribution de plusieurs contrats d'entretien et réparation de bâtiments.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

École secondaire de Dégelis (Dégelis)

CONSIDÉRANT le mandat donné, dans le cadre du projet maintien des bâtiments, à la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la reconstruction de l'escalier de secours de l'issue nord de l'aile «A» de l'École secondaire de Dégelis;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Les architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 3 avril 2012, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Les Constructions Unic inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 138 200 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Anne Basque, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Les Constructions Unic inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la reconstruction de l'escalier de secours de l'issue nord de l'aile «A» de l'École secondaire de Dégelis;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-769-CC)



École Saint-Joseph (Pohénégamook)

CONSIDÉRANT le mandat donné, dans le cadre du projet maintien des bâtiments, au bureau «Alfred Pelletier, architecte» de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection partielle de la toiture de l'École Saint-Joseph de Pohénégamook;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le bureau «Alfred Pelletier, architecte» suite à l'ouverture, le 10 avril 2012, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Construction Ferdinand Laplante inc.» de Saint-Pascal de Kamouraska pour la somme de 31 656 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Sophie Sirois, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Construction Ferdinand Laplante inc.» de Saint-Pascal de Kamouraska pour la réfection partielle de la toiture de l'École Saint-Joseph de Pohénégamook;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-770-CC)

École Notre-Dame-de-Grâces (Rivière-Bleue)

CONSIDÉRANT le mandat donné, dans le cadre du projet maintien des bâtiments, au bureau «Alfred Pelletier, architecte» de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection partielle de la toiture de l'École Notre-Dame-de-Grâces de Rivière-Bleue;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le bureau «Alfred Pelletier, architecte» suite à l'ouverture, le 10 avril 2012, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «J.C.O. Malenfant inc.» de Saint-Jean-de-Dieu pour la somme de 42 600 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :



QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «J.C.O. Malenfant inc.» de Saint-Jean-de-Dieu pour la réfection partielle de la toiture de l'École Notre-Dame-de-Grâces de Rivière-Bleue;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-771-CC)

École Saint-David (Pohénégamook)

CONSIDÉRANT le mandat donné, dans le cadre du projet maintien des bâtiments, au bureau «Carl Charron, architecte» de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection des salles de toilettes de l'École Saint-David de Pohénégamook;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le bureau «Carl Charron, architecte» suite à l'ouverture, le 11 avril 2012, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Les Constructions Unic inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 79 100 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Les Constructions Unic inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la réfection des salles de toilettes de l'École Saint-David de Pohénégamook;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-772-CC)

École Rayons-de-Soleil (Sainte-Françoise)

CONSIDÉRANT le mandat donné, dans le cadre du projet maintien des bâtiments, au bureau «Carl Charron, architecte» de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour le remplacement partiel des fenêtres et des portes de l'École Rayons-de-Soleil de Sainte-Françoise;



CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le bureau «Carl Charron, architecte» suite à l'ouverture, le 11 avril 2012, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Construction et Rénovation Simon Lavoie inc.» de Sainte-Françoise pour la somme de 52 163 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Chantal Desjardins, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Construction et Rénovation Simon Lavoie inc.» de Sainte-Françoise pour le remplacement partiel des fenêtres et des portes de l'École Rayons-de-Soleil de Sainte-Françoise;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-773-CC)

École secondaire du Transcontinental (Pohénégamook)

CONSIDÉRANT le mandat donné, dans le cadre du projet maintien des bâtiments, à la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection d'une partie des toitures de l'École secondaire du Transcontinental;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Les architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 12 avril 2012, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «J.C.O. Malenfant inc.» de Saint-Jean-de-Dieu pour la somme de 203 500 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «J.C.O. Malenfant inc.» de Saint-Jean-de-Dieu pour la réfection d'une partie des toitures de l'École secondaire du Transcontinental;



D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-774-CC)

École Georges-Gauvin (Saint-Louis-du-Ha ! Ha !)

CONSIDÉRANT le mandat donné, dans le cadre du projet maintien des bâtiments, à la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection d'une partie des toitures de l'École Georges-Gauvin de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Les architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 12 avril 2012, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Entreprise C.V. Dionne inc.» de Saint-Pascal pour la somme de 98 500 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Entreprise C.V. Dionne inc.» de Saint-Pascal pour la réfection d'une partie des toitures de l'École Georges-Gauvin de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-775-CC)

Amendement à la Politique # 4 (Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et la détermination des besoins de la Commission scolaire) - adoption

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, précise que la politique # 4 (Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et la détermination des besoins de la commission scolaire) doit faire l'objet de quelques amendements. Il demande à monsieur Daniel Beaulieu, responsable des finances, d'en expliquer la teneur.



On dépose donc le projet d'amendement de la politique et monsieur Beaulieu donne les explications nécessaires.

On convient que ce dossier reviendra devant le conseil pour adoption.

Bornes sans fil - information

Suite à une demande formulée lors d'une précédente rencontre, le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, précise que, dans l'ensemble des établissements de la Commission scolaire, 52 bornes sans fil sont installées.

Pour l'installation de ces bornes, le personnel du Service de l'informatique s'est basé sur les recommandations d'Environnement Canada concernant les précautions à prendre et les distances à respecter par rapport aux utilisateurs.

Les commissaires délibèrent sur le sujet.

Service de garde - École Georges-Gauvin

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, précise que l'École Georges-Gauvin rencontre l'ensemble des critères permettant l'ouverture d'un service de garde en milieu scolaire à compter de l'année 2012-2013.

La Commission scolaire doit, par conséquent, en autoriser l'ouverture.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que les conditions nécessaires à la mise en place d'un service de garde en milieu scolaire à l'École Georges-Gauvin de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! sont réunies;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs autorise l'ouverture d'un service de garde en milieu scolaire à l'École Georges-Gauvin de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! à compter de l'année scolaire 2012-2013;

QUE le service de garde soit opéré conformément aux prescriptions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-776-CC)



Sentence arbitrale du grief sur les journées de planification flottante

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, informe les commissaires qu'une sentence arbitrale a été rendue en faveur de l'interprétation donnée par la Commission scolaire.

En effet, le Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage avait déposé un grief à l'encontre de l'application que faisait l'ensemble des écoles quant à l'utilisation des journées pédagogiques flottantes qui ne sont pas retenues pour fermeture en raison de force majeure.

Le Syndicat prétendait que ces journées appartenaient aux enseignants en autant qu'ils les utilisent à des activités de planification ou d'évaluation à faire individuellement dans leur classe ou leur bureau.

La prétention de la Commission scolaire est à l'effet qu'après consultation des équipes écoles concernées, les directions d'école profitent de ces journées pour travailler en concertation avec les enseignants à des activités d'évaluation et de planification.

L'arbitre a retenu l'interprétation de la Commission scolaire en donnant, entre autres, les précisions suivantes :

- «Étant donné qu'il s'agit d'abord et avant tout de jours de travail, l'employeur a une supervision et un droit de regard sur les activités accomplies.»
- (...)
- «Si l'utilisation possible de telles journées avait été pour du travail de nature personnelle (tnp), encore là, la rédaction aurait dû être fort différente. Je conclus plutôt que les activités possibles pour les journées pédagogiques flottantes doivent avoir un caractère collectif, l'activité étant encadrée et s'appliquant à tout le personnel, (...).»
- (...)
- «Il m'apparaît tout aussi évident qu'une activité de planification ne saurait se résumer à une planification individuelle d'une journée de travail ou d'une semaine d'enseignement pas plus qu'une activité d'évaluation ne saurait se limiter qu'à la seule correction des examens.»



VARIA

FCSQ - Délégués-es à l'assemblée générale annuelle et Sommet sur l'éducation

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, rappelle la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra à Québec les 1^{er} et 2 juin prochain. La Commission scolaire doit nommer 3 délégués.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Anne Basque, et résolu unanimement :

QUE les commissaires suivants agissent à titre de délégués officiels de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra à Québec les 1^{er} et 2 juin 2012 :

- Madame Louise Cassinat
- Madame Diane Valcourt
- Monsieur Guilmont Pelletier

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-777-CC)

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, rappelle que les délégués assistent généralement au congrès que tient la FCSQ immédiatement avant la tenue de l'assemblée générale annuelle et qu'un 4^e commissaire est nommé pour assister seulement au congrès.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les coûts qu'engendre le déplacement d'un commissaire pour une seule journée de congrès;

CONSIDÉRANT les dispositions de la loi 100 et les restrictions budgétaires conséquentes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :

QUE, dorénavant, à compter de cette année, il n'y ait que les 3 commissaires délégués officiels qui assistent au congrès annuel préparé par la Fédération des commissions scolaires du Québec et qui précède immédiatement l'assemblée générale annuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-778-CC)



Lauréats du 14^e Concours québécois en entrepreneuriat pour les MRC des Basques et du Témiscouata - Félicitations

IL EST PROPOSÉ par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE le conseil des commissaires achemine ses félicitations aux gagnants du volet Entrepreneuriat étudiant dans le cadre du 14^e Concours québécois en entrepreneuriat pour les MRC des Basques et du Témiscouata :

CYCLE	ÉCOLE	ENDROIT	PROJET
Primaire - 1 ^{er} cycle	April	Saint-Jean-de-Dieu	Une coopérative pour rendre des services.
Primaire - 2 ^e cycle	École du JALL	JALL	Fabrication de matériel de cirque dans le cadre du projet "Le Funambule".
Primaire - 3 ^e cycle	Gérard-Collin	Témiscouata-sur-le-Lac	Les étiquettes en vedette.
Secondaire - 1 ^{er} cycle	Sainte-Marie	Saint-Jean-de-Dieu	La tournée de l'École Sainte-Marie de Saint-Jean-de-Dieu.
Secondaire - 2 ^e cycle	École secondaire du Transcontinental	Pohénégamook	Café étudiant «Le Rococo».
Adaptation scolaire	École secondaire l'Arc-en-Ciel	Trois-Pistoles	Savon artisanal.
Coup de cœur	École secondaire l'Arc-en-Ciel	Trois-Pistoles	Fontaine de saveur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-779-CC)

Dictée PGL - Félicitations

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Charles-Aimé Bélanger, et résolu :

QUE le conseil des commissaires achemine ses félicitations à Théo Dubé (élève de 6^e année à l'École Notre-Dame de Témiscouata-sur-le-Lac) qui s'est qualifié pour participer à la Grande finale internationale de la Dictée P.G.L. qui aura lieu le 20 mai prochain.

Théo s'est qualifié en remportant la finale régionale présentée le 25 mars 2012 à l'Académie des langues de Trois-Pistoles. Un coup de chapeau à ses parents, madame Nathalie Ouellet et monsieur Nelson Dubé et, à son enseignante, madame Brigitte Dumont pour leur support dans le cadre du parcours scolaire de Théo.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-780-CC)



PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

PROCHAINE SÉANCE

Le 15 mai 2012 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2011-781-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale